



CAHIER D'ACTEUR

CAHIER N°5 • 21-09-2011

AQUA DOMITIA : UN PROJET RÉGULATEUR POUR L'AUDE



SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX
AQUATIQUES ET DES RIVIÈRES
EPTB DU BASSIN DE L'AUDE

Compétences de l'EPTB

(Établissement public territorial
de bassin)

Faciliter à l'échelle du bassin
hydrographique, la prévention
des inondations et la gestion
équilibrée de la ressource en
eau ainsi que la préservation et
la gestion des zones humides.

Parmi les missions de l'EPTB

- Contribuer à la concertation
relative aux transferts d'eau
avec les bassins versants
voisins en vue de la gestion de
l'eau sur le bassin de l'Aude
- Animer la concertation entre
usagers de l'eau à travers les
CLE des SAGE ou de nouvelles
structures à créer

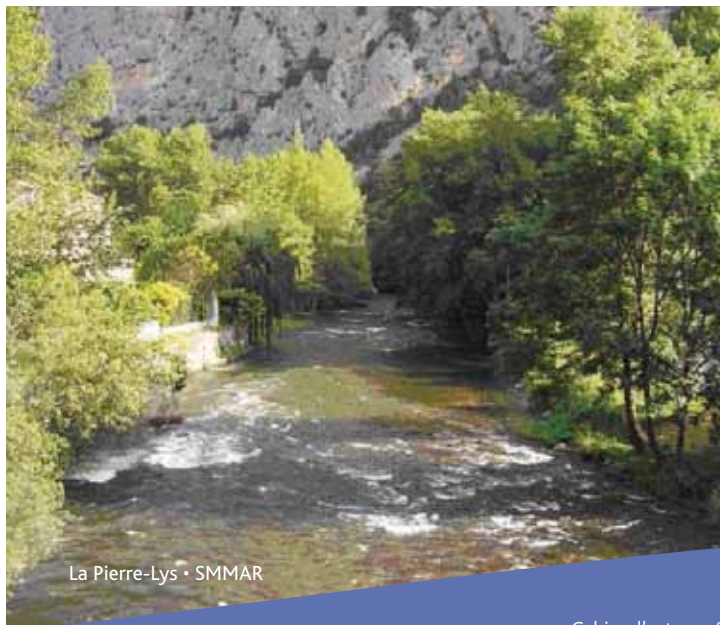
Coordonnées :

Conseil Général de l'Aude
Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne cedex 9
Président : Pierre-Henri ILHES
Tél. 04 68 11 63 02
smmar@cg11.fr
www.smmar.fr

"Aqua Domitia" va enrichir le dispositif d'alimentation en eau du territoire audois. Ce projet devrait contribuer à "faire baisser les tensions" entre usages et favoriser une approche cohérente de bassin et un rapprochement des acteurs. La défaillance de la ressource est un risque à réduire car les restrictions viendraient saper les efforts de diversification agricole et pénaliser l'économie touristique.

La maîtrise d'ouvrage du projet située au niveau de la Région Languedoc-Roussillon replace la question de la sécurisation de l'approvisionnement à une échelle pertinente tant du point de vue technique qu'économique (effet régulateur au niveau du prix de l'eau).

Le département de l'Aude se caractérise par une géographie très contrastée du fait de sa localisation entre les Pyrénées, le Massif central et la mer Méditerranée. Sur le plan hydrographique, le territoire se partage entre deux grands districts : la partie ouest située en tête du bassin Adour Garonne et le reste qui s'écoule vers la mer. Cette situation lui confère une grande fragilité naturelle car la partie occidentale, en limite de la ligne de partage des eaux, est dépourvue de ressource conséquente et tout le reste est soumis aux caprices d'un fleuve côtier dont le débit alterne brutalement de la pénurie au désastre (le débit moyen de l'Aude est de l'ordre de 40m³/s avec des extrêmes oscillant entre 2m³/s et 4000m³/s).



La Pierre-Lys • SMMAR



LE PARTAGE DE L'EAU : UNE TRADITION AUDOISE

La contrainte naturelle a dicté le développement socio-économique de ce département qui a longtemps reposé sur une agriculture peu exigeante en eau (viticulture traditionnelle à l'est, céréaliculture-élevage à l'ouest, peu ou pas de ceinture verte maraîchère) si bien que les hommes ont dû imaginer des organisations institutionnelles pour compenser la pénurie.

Les étapes du développement socio-économique de l'Aude ont été conditionnées par un accord conclu avec les voisins pour le partage de l'eau (création au XVII^e siècle du canal du midi qui a longtemps assuré le transport des céréales et du vin, création après guerre de l'institution de la Montagne Noire et des syndicats d'alimentation pour amener l'eau potable au robinet, transfert des eaux de l'Orb durant les années soixante pour accompagner l'aménagement du littoral conduit par la mission Racine, extension de la concession d'Etat en 1977 pour diversifier l'agriculture du Lauragais, création de l'institution de Montbel durant les années quatre-vingt...).

Ces rappels de l'histoire témoignent que l'eau dans ce département est un outil incontournable du développement du territoire et que tous les efforts d'investissements n'ont été rendus possibles que par une gestion collective et concertée de l'eau, si bien qu'elle fait aujourd'hui partie intégrante de la culture audoise.

SICA Irrigation ouest audois



LA QUALITÉ DE L'EAU : UN CAPITAL À PRÉSERVER

Malgré tous ces efforts d'investissements et d'organisation, le SDAGE 2010-2015* considère que sur les trois quarts aval du bassin de l'Aude "des actions de résorption du déséquilibre quantitatif, relatives aux prélèvements sont nécessaires pour l'atteinte du bon état".

Cela signifie en clair que la qualité de l'eau est indissociable de la gestion quantitative et étroitement liée au développement socio-économique du territoire.

Rappelons la portée juridique du SDAGE, notamment en matière d'urbanisme : SCOT, PLU et cartes communales doivent être compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau

et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les SAGE.

"AQUA DOMITIA" est une composante forte du plan de gestion de l'eau pour obtenir un équilibre quantitatif durable tout en préservant les débits biologiques des rivières.

"AQUA DOMITIA" : UN PROJET QUI SÉCURISE L'AVAL POUR SOULAGER L'AMONT DU BASSIN DE L'AUDE

Les réflexions engagées par le SMMAR, dans le cadre de l'étude des volumes prélevables sur le bassin de l'Aude, mais aussi par les commissions locales de l'eau des SAGE, soulignent plusieurs éléments de tensions :

- Des cours d'eau aux débits naturels et une qualité irréguliers (assecs fréquents)
- Des zones humides perturbées notamment le long des cours d'eau et sur les lagunes littorales
- Les réservoirs construits en tête de bassin versant conditionnent les multiples usages (AEP*, irrigation, navigation, production hydroélectrique, sports d'eau vive, pêche...). Ces réservoirs représentent un volume stockable d'environ 215 millions de mètres cubes d'eau
- Prés de 95% de ces réserves sont destinées à des usages interdépartementaux ce qui explique que 55% du volume stockable sont stockés dans des ouvrages construits par l'Etat et 40% dans des ouvrages construits par des institutions interdépartementales (institution de la Montagne Noire, institution de Montbel)
- 69% du volume stockable concerne un usage de production hydroélectrique et certaines retenues ont été construites uniquement pour cet usage (une grande partie du débit de l'Aude et de l'Orb, est influencée par les turbinages effectués par EDF)
- Les aquifères, destinés à l'alimentation en eau potable, sont pour l'essentiel dépendants du fleuve et par conséquent soumis à une variation quantitative et qualitative très importante.

Le Département de l'Aude est donc fortement dépendant de ses voisins pour son développement socio-économique concentré sur l'axe Littoral-Carcassonne (le volume stocké pour un usage départemental exclusif représente seulement 5% du volume total de réserve en eau superficielle).

Pour sécuriser son alimentation en eau, le bassin de l'Aude ne peut actuellement compter que sur un soutien provenant de l'amont ce qui suppose une gestion rigoureuse des réserves artificielles.

Les économies d'eau obtenues par les changements de pratiques ou la limitation des fuites sur réseaux ne sont pas en mesure d'assurer durablement l'équilibre entre la ressource et les besoins dans les années les plus sèches (il convient toutefois de les encourager).

Réunion des élus • SMMAR



Dès lors, un maillage avec "Aqua Domitia" dans le but de soulager l'aval de notre territoire, réduira considérablement. Les tensions issues du partage de la pénurie entre l'aval et l'amont du bassin, en transférant des pressions excessives sur une ressource plus robuste (en été, 1m³/s sur le Rhône n'a, pas la même valeur environnementale qu'1m³/s sur l'Aude).

La stratégie sur le bassin est de maximiser les économies d'eau par des efforts de gestion au coté des efforts d'investissement dans la fiabilité des réseaux et le renforcement des stocks.

C'est pourquoi, l'utilité d'un maillage avec "Aqua Domitia" ne doit pas masquer la nécessité de mettre en œuvre, à l'échelle du bassin versant fonctionnel de l'Aude, un dispositif de gestion global et solidaire (recommandé par le SAGE de la Basse Vallée de l'Aude) qui permettra de mieux gérer les situations de tensions amont-aval par une meilleure utilisation des ressources locales disponibles.

Les récentes tensions observées avec les départements voisins doivent nous inciter à concrétiser cette recommandation indépendamment de la réalisation d'"Aqua Domitia".



Gruissan • Comité Départemental du Tourisme de l'Aude

L'AVAL POUR SOULAGER L'AMONT DU BASSIN "AQUA DOMITIA" : UN PROJET FÉDÉRATEUR ET RÉGULATEUR QUI RÉPOND AUX OBJECTIFS DU SAGE DE LA BASSE VALLÉE DE L'AUDE

De 1999 à 2010, la population de périmètre du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude a augmenté de près de 18%.

Les besoins en eau actuels sont globalement satisfaits grâce aux transferts des eaux de l'Orb mais les prévisions d'augmentation de consommation et la fragilité des milieux et des ressources locales notamment en AEP rendent cet équilibre extrêmement précaire.

Les enjeux du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude ont été identifiés. Les apports d'eau par "Aqua Domitia" figurent parmi ces enjeux au même titre que la nécessité d'une instance de décision pour tout le bassin versant de l'Aude et une gestion des prélèvements au seuil de Moussoulens qui conditionne le débit de l'Aude en été.

Conscients des faiblesses du territoire, les acteurs sont mobilisés pour agir dans divers domaines :

- L'organisation de la gouvernance notamment par la création du SMDA acteur du PAPI et de plusieurs plan de gestion de zones humides (Livières, Campagnol, Gruissan)

- Le contrat d'étang du Narbonnais, sur l'initiative du PNR
- Le regroupement des ASA par la création d'AEIDEN afin d'améliorer la gestion des canaux
- Le plan territorial élaboré par le Grand Narbonne
- Le SMMAR, animateur du Comité Inter-SAGE pour faciliter les échanges notamment avec le territoire de l'Orb.

"AQUA DOMITIA" : UN PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL QUI S'INSCRIT DANS LE LONG TERME

L'analyse d'un tel projet n'a de sens que dans une "vision long terme".

C'est la principale difficulté de l'exercice, mais c'est bien dans cette perspective que ce type d'aménagement trouvera son plein intérêt aussi bien sur sa contribution à sécuriser l'équilibre quantitatif de la ressource que sur sa capacité à préserver l'environnement.

L'histoire est riche d'enseignements en la matière : qui se souvient aujourd'hui de l'hostilité réservée à Philippe Lamour lorsqu'il battait la campagne dans les années soixante pour défendre un projet qui a fait, depuis, la richesse de l'économie languedocienne ?

Plus près de nous, qui aurait pu imaginer que le barrage de la Ganguise dans l'ouest audois permettrait la création d'une filière semencière diversifiée alors que le projet reposait initialement sur un objectif de valorisation du maïs en viande bovine ?

Qui aurait pu imaginer que le Canal du Midi qui traverse la Région de part en part, figurerait un jour dans le patrimoine de l'humanité ?

QUELQUES PISTES DE VALORISATION D'"AQUA DOMITIA" DANS L'AUDE :

- Sécurisation de l'AEP sur la zone la plus sensible du département en étiage et en période d'inondation (le projet devrait en outre encourager la rationalisation de la gestion par un développement de la fédération des syndicats d'AEP)
- Régulation du développement territorial par une vision à plus long terme des SCOT sur l'ensemble du département
- Contribution à la garantie des débits d'étiage des cours d'eau (diminution des prélèvements dans le milieu naturel)
- Favorise le maintien de l'agriculture, du patrimoine hydraulique (canaux), des paysages, des zones humides rivulaires et lagunaires.
- Favorise l'équilibre entre besoins agricoles et ressources à un prix équitable unique.
- Favorise le développement de l'agriculture en facilitant la planification dans le temps des changements de pratiques ou la mise en place de nouvelles filières ou de nouveaux marchés (nécessite la définition d'un projet professionnel à long terme partagé entre la chambre consulaire et les organismes économiques)
- Contribue à diminuer les pertes en favorisant une gestion plus collective de la ressource en eau.

CONCLUSION



Gorge de la Pierre-Lys
Comité Départemental du Tourisme de l'Aude



Pour l'EPTB, le principal bénéfice de ce projet réside dans sa contribution à faire baisser la tension entre usagers et entre collectivités. Cet objectif ne pourra être atteint que dans la mesure où les acteurs préciseront leurs besoins et que préalablement, des modalités de gestion concertées très claires soient définies au niveau du bassin de l'Aude.

Ce dernier point est fondamental car il s'agit d'un ouvrage de sécurisation limité à 2,5m³/s de capacité de transfert qui présente le risque d'être saturé avant la fin de sa phase d'amortissement.

Détail des sigles :

SMMAR : Syndicat Mixte Milieux Aquatiques et Rivières
EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin
CLE : Commission Locale de l'Eau
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDAGE : Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SMDA : Syndicat Mixte du Delta de l'Aude
PAPI : Programme d'Actions de Préventions des Inondations

SCOT : Schéma de Cohérence d'Organisation Territoriale
PLU : Plan Local d'Urbanisme
AEP : Alimentation d'Eau Potable
ASA : Association Syndicale Autorisée
PNR : Parc Naturel Régional
AEIDEN : Association des Ecoulements des Irrigations et de Défense des Eaux dans le Narbonnais

CE CAHIER A ÉTÉ PRÉPARÉ DANS LE CADRE DU DÉBAT PUBLIC "AQUA DOMITIA"
CPDP Aqua Domitia • La Coupole Sud • 329, rue Léon Blum • 34000 Montpellier
Tél. 04 99 54 96 80 • Fax. 04 99 54 96 85
Mail : contact@debatpublic-aquadomitia.org • <http://www.debatpublic-aquadomitia.org/>

Où ?

